

Ministre des Services  
aux autochtones



Minister of  
Indigenous Services

14 JUIN 2019

Ottawa, Canada K1A 0H4

L'honorable Kevin Sorenson, député  
Président du Comité permanent des comptes publics  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Député,

Comme j'ai indiqué dans la réponse du gouvernement au rapport de novembre 2018 du Comité permanent des comptes publics intitulé « *Les écarts socioéconomiques dans les réserves des Premières Nations – Services aux Autochtones Canada, rapport 5 des Rapports du printemps 2018 du vérificateur général du Canada* », j'ai le plaisir de vous présenter un rapport d'étape sur la négociation des accords régionaux d'éducation

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Seamus O'Regan".

L'honorable Seamus O'Regan, C.P., député  
c.c. M<sup>me</sup> Angela Crandall, greffière du Comité

## **Rapport d'étape au Comité permanent des comptes publics au sujet de la négociation d'accords régionaux en matière d'éducation**

### Introduction

Au début de 2018, le Bureau du vérificateur général du Canada a publié un rapport sur les écarts socio-économiques dans les réserves des Premières Nations. La vérification visait à déterminer si Services aux Autochtones Canada avait mesuré de façon satisfaisante les progrès globaux du Canada en vue de combler les écarts socio-économiques entre les membres des Premières Nations vivant dans les réserves et les Canadiens non autochtones, et en avait fait rapport.

Le Comité permanent des comptes publics (PACP) de la Chambre des communes a étudié les conclusions du vérificateur général et, le 27 novembre 2018, a déposé le cinquante-quatrième rapport, intitulé « Rapport 5, Les écarts socio-économiques dans les réserves des Premières Nations — Services aux Autochtones Canada, des Rapports du printemps 2018 du vérificateur général du Canada ». Dans son rapport, le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes a conclu que Services aux Autochtones Canada n'avait pas mesuré de façon satisfaisante les progrès réalisés par le Canada pour combler les écarts socio-économiques entre les membres des Premières Nations vivant dans les réserves et les autres Canadiens; qu'il n'avait pas fait rapport adéquatement de ces progrès; et qu'il n'avait pas utilisé correctement les données pour améliorer les programmes d'éducation.

Le Comité a formulé trois recommandations pour faire en sorte que les programmes réduisent les écarts socio-économiques entre les Premières Nations et les Canadiens non autochtones. Le présent rapport vise à donner suite à la deuxième recommandation qui porte directement sur l'élaboration et la négociation d'accords régionaux en matière d'éducation avec les Premières Nations :

### ***Recommandation 2 – Sur la collecte, le partage et l'utilisation des données portant sur les résultats en éducation des Premières Nations vivant dans les réserves***

*« Que Services aux Autochtones Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes : 1) un premier rapport d'étape sur les accords régionaux d'éducation conclus ou en voie d'être conclus et leur contenu, d'ici au 15 juin 2019; 2) un second rapport d'étape sur le même sujet, d'ici au 30 juin 2020; 3) un rapport final comprenant tous les accords régionaux d'éducation conclus, ainsi que les cibles nationales sur l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, d'ici au 30 juin 2021. »*

Le gouvernement a déposé sa réponse le 27 février 2019 en accord avec le rapport du PACP et s'est engagé à fournir tous les rapports demandés par le Comité dans les délais recommandés. Ce premier rapport représente les progrès accomplis à l'égard de la conclusion et de la négociation d'accords régionaux en matière d'éducation, comme il est demandé dans la recommandation 2 ci-dessus.

## Contexte

Services aux Autochtones Canada finance l'éducation primaire et secondaire des élèves des Premières Nations qui résident habituellement dans les réserves; offre un soutien financier aux étudiants inuits et des Premières Nations admissibles qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires; et fournit un soutien aux établissements postsecondaires pour la conception et la prestation de cours de niveau collégial et universitaire qui répondent aux besoins en éducation des étudiants autochtones.

En 2016 et 2017, le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec des représentants des Premières Nations pour concevoir et mettre en œuvre un processus de mobilisation sur l'éducation primaire et secondaire dans les réserves. Ce processus a abouti à l'élaboration conjointe d'une proposition de politique des Premières Nations qui a été ratifiée par les chefs en assemblée en décembre 2017 dans le cadre de la résolution 65/2017 de l'Assemblée des Premières Nations.

En se fondant sur cette proposition de politique, le Ministère a établi un nouveau cadre stratégique pour transformer l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations dans les réserves. À compter de 2019-2020, le Ministère mettra en œuvre une nouvelle approche de financement fondée sur une formule visant à s'assurer que les élèves qui fréquentent les écoles des Premières Nations bénéficient d'un financement de base prévisible qui est plus directement comparable au financement des systèmes d'éducation provinciaux. Cette nouvelle approche a pour objet de créer un environnement plus stable sur le plan financier pour l'éducation des Premières Nations, ce qui permettra d'offrir un soutien de meilleure qualité et plus uniforme aux élèves, aux écoles, aux éducateurs, aux collectivités et aux organismes d'éducation des Premières Nations – des conditions qui contribuent à améliorer les résultats des élèves.

La transformation comprend également un effort accru pour soutenir la diversité régionale et locale des approches en matière d'éducation des Premières Nations et mettre en œuvre le principe du contrôle par les Premières Nations de leur éducation par l'élaboration et la négociation d'accords régionaux en matière d'éducation. Les accords régionaux en matière d'éducation ne prescrivent pas de modèle particulier de prestation de services, mais ils sont adaptés au contexte local ou régional particulier ainsi qu'aux buts et aux priorités des Premières Nations. L'élaboration et la négociation d'accords régionaux en matière d'éducation entre les Premières Nations et Services aux Autochtones Canada englobent quatre domaines clés :

- les ententes globales de financement, notamment tout le soutien fédéral à l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations;
- les responsabilités et les rôles clairs et définis des Premières Nations et des organisations vouées à l'éducation des Premières Nations, y compris les normes de service applicables;
- les mécanismes de responsabilisation mutuelle, assortis d'indicateurs de rendement, d'attentes en matière de rapports et d'objectifs clairs, tant du côté du

gouvernement du Canada que de celui des participants du système d'éducation des Premières Nations; et

- la collaboration avec les responsables de systèmes d'éducation provinciaux, afin de gérer les coûts des élèves qui fréquentent les écoles d'une province et qui vivent dans des réserves et les rapports aux Premières Nations et au gouvernement du Canada.

Le volet lié à la responsabilité mutuelle des accords régionaux sur l'éducation soutient la transition vers des approches de mesure du rendement et de responsabilisation dirigées par les Premières Nations qui correspondent aux buts et aux objectifs en matière d'éducation de leurs collectivités. Ce changement reconnaît que les Premières Nations devraient établir leurs propres objectifs et indicateurs de réussite pour mesurer les progrès accomplis par leurs élèves et être les premières responsables de la gestion de la collecte des données et de la production des rapports sur le rendement.

#### Accords de transformation des systèmes d'éducation achevés

Même avant l'élaboration conjointe du nouveau cadre stratégique pour l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations, Services aux Autochtones Canada a collaboré avec les Premières Nations à l'échelle régionale pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives de transformation des systèmes d'éducation. Cela comprend la création de systèmes d'éducation et d'administrations scolaires de concert avec les Premières Nations intéressées.

#### **Colombie-Britannique – Accord tripartite sur l'éducation en Colombie-Britannique (juillet 2018)**

Description	Cadre de rapport
<p>Le Canada, la Colombie-Britannique et le Comité de coordination de l'éducation des Premières Nations ont signé l'Accord tripartite sur l'éducation en Colombie-Britannique en juillet 2018, qui renouvelle l'Accord-cadre tripartite sur l'éducation signée en 2012.</p> <p>Le nouvel accord élargit les engagements fédéraux et provinciaux en matière de financement de l'éducation des Premières Nations et consolide une relation de gouvernance tripartite visant à répondre aux besoins particuliers des élèves des Premières Nations en Colombie-Britannique.</p> <p>Sur le plan des résultats, l'Accord renforce un cadre de mesure du rendement et de responsabilisation dirigé par les Premières Nations qui comprend des mesures précises concernant la lecture, l'écriture et le calcul, des mesures de soutien linguistique et culturel dans les écoles des Premières Nations, ainsi que les progrès des élèves dans le contexte des plans d'enseignement</p>	<p>Le Comité de coordination de l'éducation des Premières Nations s'est engagé à recueillir, à regrouper et à fournir des données sur les indicateurs de rendement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le pourcentage d'élèves atteignant ou dépassant les attentes du niveau d'études en lecture pour les niveaux M5-7, en écriture pour les niveaux 2 à 7 et en calcul pour les niveaux M5-7;</li> <li>• le taux de fréquentation des élèves d'âge scolaire;</li> <li>• le ratio enseignant / élève;</li> <li>• le ratio élèves / ordinateur;</li> <li>• le niveau de connectivité; et</li> <li>• l'administration d'évaluations d'apprentissage standard.</li> </ul> <p>Le Comité de coordination de l'éducation des</p>

Rapport d'étape au Comité permanent des comptes publics  
au sujet de la négociation d'accords régionaux en matière d'éducation

<p>individualisés.</p> <p>Le Comité de coordination de l'éducation des Premières Nations présentera des rapports publics annuels aux collectivités des Premières Nations et qui seront également accessibles à Services aux Autochtones Canada.</p> <p>L'Accord appuie également les efforts conjoints visant à assurer le suivi des données sur le rendement des élèves de façon à orienter les politiques et les pratiques en vue d'améliorer les résultats des élèves.</p>	<p>Premières Nations s'est également engagé à recueillir, à regrouper et à fournir des données sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nombre d'élèves des Premières Nations dotés de plans d'éducation individualisés (PEI);</li> <li>• le nombre d'élèves des Premières Nations qui atteignent les objectifs de leur PEI;</li> <li>• le nombre d'élèves des Premières Nations suivant des cours de langue et de culture;</li> <li>• le nombre d'heures d'enseignement en langue fournies aux élèves des Premières Nations; et</li> <li>• le nombre d'heures d'instruction culturelle fournies aux élèves des Premières Nations.</li> </ul> <p>En vertu de l'Accord, chaque Première Nation participante rend compte directement au ministère sur le nombre d'élèves de la liste nominative par année.</p>
---	---

**Alberta – Commission scolaire de Maskwacîs (mars 2018)**

Description	Reporting Framework
<p>Établie en mars 2018, la Commission scolaire de Maskwacîs est une administration scolaire dirigée par les Premières Nations qui offre des services regroupés à quatre collectivités cries de l'Alberta.</p> <p>À l'instar du système scolaire du Manitoba, la Commission scolaire de Maskwacîs produit, au terme de chaque année scolaire, un rapport annuel qui est remis aux collectivités participantes ainsi qu'à Services aux Autochtones Canada.</p> <p>Dans l'ensemble, la Commission scolaire fait rapport sur un éventail de mesures du rendement scolaire, notamment en ce qui a trait à l'assiduité et à la persévérance scolaire, au pourcentage d'élèves qui atteignent ou dépassent les normes du gouvernement de l'Alberta en matière de lecture, d'écriture et de calcul, ainsi qu'aux taux de diplomation.</p>	<p>En vertu de cet accord, la Commission scolaire de Maskwacîs s'engage à rendre compte des mesures de rendement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le pourcentage d'élèves qui atteignent ou dépassent les normes du gouvernement de l'Alberta en matière de lecture, d'écriture et de calcul;</li> <li>• les taux d'assiduité et de la persévérance scolaire, d'obtention de crédits, de diplomation et d'achèvement des études;</li> <li>• le formulaire d'information annuel du personnel éducatif, ratio enseignants / élèves et qualifications des enseignants;</li> <li>• le niveau de connectivité pour chaque école; et</li> <li>• les rapports d'évaluation quinquennaux.</li> </ul> <p>En vertu de l'Accord de la Commission scolaire, chaque Première Nation participante fait directement rapport au ministère sur le nombre d'élèves de la liste nominative par année.</p>

**Alberta – Administration scolaire du Conseil tribal Kee Tas Kee Now (mars 2019)**

Description	Reporting Framework
<p>En mars 2019, Services aux Autochtones Canada et le Conseil tribal Kee Tas Kee Now ont négocié avec succès un accord visant à créer l'administration scolaire du Conseil tribal Kee Tas Kee Now.</p> <p>Cette nouvelle administration scolaire offre des services regroupés à cinq collectivités de l'Alberta et a modelé ses structures de reddition de comptes sur celles qu'utilise la Commission scolaire de Maskwacis.</p> <p>L'administration scolaire tiendra compte du pourcentage d'élèves qui respectent ou dépassent les normes du gouvernement de l'Alberta en lecture, en écriture et en calcul ainsi que des taux d'assiduité, de persévérance scolaire, d'obtention de crédits et de diplomation.</p> <p>L'administration scolaire s'est engagée à produire un rapport annuel à l'intention des collectivités participantes, qui sera également remis à Services aux Autochtones Canada.</p>	<p>En vertu de cet accord, le Conseil tribal Kee Tas Kee Now s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• créer et rendre public un document de planification pluriannuel décrivant les critères de mesure du rendement des étudiants de l'organisation;</li> <li>• élaborer des approches appropriées en matière d'évaluation des élèves et de mesure du rendement afin de rendre compte des progrès aux Premières Nations participantes au moyen d'un rapport annuel sur la collectivité. Le rapport de la communauté doit inclure,                         <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le pourcentage d'élèves qui atteignent ou dépassent les normes du gouvernement de l'Alberta en lecture, en écriture et en calcul; et</li> <li>○ les taux d'assiduité et de la persévérance scolaire, d'obtention de crédits, de diplomation et d'achèvement des études.</li> </ul> </li> </ul> <p>En vertu de l'Accord de l'Administration scolaire, chaque Première Nation participante fait directement rapport au ministère sur le nombre d'élèves de la liste nominative par année.</p>

**Manitoba – Le système scolaire des Premières Nations du Manitoba (juillet 2017)**

Description	Reporting Framework
<p>Établi en juillet 2017, le système scolaire des Premières Nations du Manitoba est une administration scolaire dirigée par les Premières Nations.</p> <p>À l'instar d'un conseil scolaire ou d'une division scolaire, il offre des services d'éducation regroupés à dix Premières Nations participantes et produit des économies d'échelle sur le plan de l'approvisionnement, de la prestation de services et de la collecte de données cumulatives et de production de rapports.</p> <p>Chaque année scolaire, le système scolaire produit un rapport de rendement annuel pour ses collectivités participantes, qui est également présenté à Services aux Autochtones Canada conformément à l'entente de financement du système scolaire.</p> <p>Dans l'ensemble, le système scolaire fait le suivi de</p>	<p>Le système scolaire des Premières Nations du Manitoba s'est engagé à rendre compte des mesures de rendement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le pourcentage d'élèves qui atteignent ou dépassent les normes provinciales en lecture, écriture et calcul (3e, 7e, 8e et 12e années);</li> <li>• les taux d'assiduité et de la persévérance scolaire, d'obtention de crédits et de diplomation / d'achèvement des études;</li> <li>• le formulaire annuel d'information sur le personnel éducatif, ratio enseignants / élèves et qualifications des enseignants;</li> <li>• le niveau de connectivité; et</li> <li>• les rapports d'évaluations scolaires.</li> </ul> <p>En vertu de l'Accord, chaque Première Nation</p>

Rapport d'étape au Comité permanent des comptes publics  
au sujet de la négociation d'accords régionaux en matière d'éducation

diverses mesures du rendement et en fait rapport, en ce qui concerne notamment l'assiduité et la persévérance scolaire, les progrès en lecture, en écriture et en calcul, ainsi que les taux de diplomation.	participante rend compte directement au ministère sur le nombre d'élèves de la liste nominative par année.
--	--

Accords régionaux en matière d'éducation en cours d'élaboration

Services aux Autochtones Canada élabore et négocie actuellement d'autres accords régionaux en matière d'éducation avec d'autres Premières Nations et organismes d'éducation des Premières Nations. Les négociations amorcées avec les partenaires suivants devraient se conclure bientôt :

- la Première Nation de Sunchild First Nation (Alberta);
- la Première Nation des Dénés d'Athabasca (Alberta);
- la Bande indienne de Lac La Ronge (Saskatchewan); et
- la Nation crie de Peter Ballantyne (Saskatchewan).

Le ministère appuie également des discussions exploratoires avec quinze autres Premières Nations et organismes d'éducation des Premières Nations au Yukon, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Services aux Autochtones Canada sera en mesure de rendre compte plus en détail de ces accords régionaux évolutifs sur l'éducation lorsqu'il présentera le prochain rapport d'étape pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.